



La Plateforme de Coordination et d'Orientation

Vous avez repéré chez un de vos patients âgés de **0 à 6 ans inclus** un développement psychomoteur atypique pouvant évoquer des **troubles du neuro-développement** et vous préconisez des bilans et accompagnements en **psychomotricité, ergothérapie et/ou psychologie**. En accord avec la famille, vous pouvez adresser un dossier complet à la Plateforme de Coordination et d'Orientation (dossier téléchargeable sur le [site internet de la PCO](#)). La commission d'orientation de la PCO composée de médecins spécialistes et neuropsychologue examine la demande :

Soit la PCO valide votre proposition **sur dossier** et met alors en œuvre les bilans et interventions précoces auprès des professionnels libéraux ayant contractualisé avec elle, au plus près du domicile de l'enfant et présent sur l'ensemble du territoire réunionnais ; ces professionnels libéraux sont rémunérés par la PCO.

Soit la PCO peut proposer d'autres orientations (par exemple, avis médicaux spécialisés ou sollicitation de structures de 2^{ème} ligne).

Vous restez le **médecin référent de l'enfant** : l'ensemble des comptes rendus vous est adressé et la PCO vous invite à participer à la réunion de synthèse.

Pendant une année, les enfants et leur famille sont accompagnés dans leur parcours de soins PCO par un **référent de parcours paramédical** qui sera votre interlocuteur privilégié.

Si vous avez des questions additionnelles, la PCO est joignable au 02 62 70 11 02 ou sur contact-pco@favron.org